



vente immobilier indivis

Par **rehad**, le **31/05/2021** à **14:02**

Bonjour,

Je suis propriétaire avec mon épouse d'une maison, mon épouse a donné sa moitié à ma fille unique qui est devenue nue-propriétaire mais mon épouse a gardé l'usufruit. Puis-je vendre la maison et sous qu'elles conditions ?

Merci de vos conseils.

Cordialement.

Par **goofyto8**, le **31/05/2021** à **14:24**

[quote]
bonjour,

Puis je vendre la maison et sous qu'elles conditions .

[/quote]
oui, vous pouvez vendre mais il faudra trois signatures chez le notaire

La vôtre, celle de votre épouse et celle de votre fille. S'il manque une signature, la vente ne pourra avoir lieu.